



Date: mardi 11 octobre 2005, 11h00 à 13h00

Lieu: Maison des Vins de Graves,

61 cours du Maréchal Foch, 33720 Podensac

#### Contexte de la rencontre :

Cette réunion a été sollicitée à l'initiative du Syndicat viticole des graves le 21 juillet dernier, à la suite de la réception par cet organisme du dossier support du Maître d'ouvrage.

Trois motifs ont été invoqués à l'appui de cette demande :

- les appellations Graves et Pessac-Léognan, les appellations de la rive droite de la Garonne, ainsi que les appellations liquoreuses (Sauternes), sont concernées par les 3 options de passage
- la spécificité de la viticulture en Gironde mérite une information particulière suivie d'un débat,
- cette partie de la vallée de la Garonne a été sensibilisée depuis plusieurs années aux projets d'infrastructures et projets linéaires (autoroutes, rail, lignes THT)

# **Participants:**

#### RFF:

M. Kim REGNIER Directeur régional RFF Midi-Pyrénées

M. Jean-Jacques FAUCHER Chef de Projet débat public, Direction régionale

RFF Midi Pyrénées

M. Jean-Marc MAKON Chargé de mission RFF Midi Pyrénées

#### **CPDP:**

M. Philippe MATHIS Membre CPDP
M. Jean-Claude SABIN Membre CPDP

M. Nicolas BLAIS Secrétaire général CPDP

# Organismes présents en salle :

Syndicat viticole des Graves,

- " des Barsac
- " des Sauternes
- " des Bordeaux et Bordeaux Supérieur
- " des vins d'entre deux mers
- " des Premières côtes de Bordeaux
- " de Cadillac
- " de Sainte Croix du Mont
- " de Cérons" de Loupiac
- " de Pessac-Léognan

Crus classés de Graves

Conseil des vins de Graves

Fédération des grands vins de Bordeaux

Fédération européenne des régions viticoles

**INAO** 

Chambre d'agriculture de la Gironde

Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux

(≈ 70 participants)

#### Compte rendu de séance :

Après un mot d'accueil par le Président du Syndicat viticole des Graves M. Dominique HAVERLAN, MM. SABIN et MATHIS ont tour à tour rappelé le cadre du débat public, le contexte et l'utilité de cette rencontre.

**Question d'un intervenant :** quelle crédibilité du débat compte tenu de l'exemple du débat sur le contournement autoroutier de Bordeaux?

M. MATHIS a répondu sur l'engagement des membres de la CPDP et la position de la CNDP.

Le Chef de projet M. Jean-Jacques FAUCHER a par la suite développé en 20 minutes une présentation diaporama du projet de LGV Bordeaux-Toulouse, en rappelant quatre points:

- Pourquoi une LGV (référence au Comité de pilotage, dynamisme économique du Sud ouest, état des lieux et enjeux de la ligne Bordeaux-Toulouse)
- Quel projet : enjeux de Paris Toulouse en 3h00, Bordeaux-Toulouse en 1h00, les dessertes, les synergies; présentation des 4 scénarios
- Présentation commentée de la carte des options de passage
- Explication du calendrier et financement du projet.

#### M. Pierre BRAUD, viticulteur à Labrède:

"Avez-vous fait une enquête sur les reports de clientèle avion-train?"

# M. Jean-Jacques FAUCHER:

Rappelle que les analyses ont porté sur l'ensemble des modes, mais que, pour les parcours de longue distance, la concurrence joue surtout entre avion et train, la route n'y occupant qu'une faible part.

M. FAUCHER a présenté une argumentation basée à partir de courbes de temps de parcours. Plus le temps de parcours train diminue, plus ses parts de marché augmentent. Les modèles sont aujourd'hui éprouvés, si l'on prend l'exemple de Paris et la Côte d'Azur.

#### M. Pierre BRAUD:

"Pourquoi faire un Paris-Toulouse à 3 milliards d'euros?"

#### M. Jean-claude SABIN:

Demande d'ordonnancer le débat et axer les questions sur la question liée au enjeux vitivinicoles.

**M. Pierre-Jean THERON**, Secrétaire national UMP, Maire de Saint Sèlve, Vice-Président de la Communauté de commune de Labrède, viticulteur :

Celui-ci rappelle que M. SARKOZY est Ministre de l'aménagement du territoire, et revient sur les tracés :

Pour le tracé sud,

- Demande comment RFF et la CPDP vont capitaliser les oppositions dans ce débat
- Indique que ce projet est illégitime vis-à-vis des lois d'urbanisme, du SDAU de la région grand Bordeaux, du classement des zones Natura 2000.

Ce refus sera réitéré lors de la réunion publique de clôture le 15 novembre à Bordeaux.

Pour le tracé centre,

- RFF s'expose au problème des gravières de Saint Sèlve, de la traversée des vignobles de graves et sauternes, et des emprises foncières des ASF

Pour le tracé Nord, il traverse des zones très densifiées.

Aussi le projet doit-il se recentrer sur le sillon actuel.

M. THERON indique par ailleurs que de l'argent européen se trouve disponible pour le projet LGV Bordeaux-Espagne.

**M. MATHIS**: sur le premier point, la CPDP écoute les interventions, les enregistre et les restitue sous forme d'actes qui sont par la suite mis en ligne sur son site internet.

#### Question de M. Jérôme TROLLIET:

Souhaite la garantie que RFF ne va pas passer par Libourne, comme ce fut projeté en 1991.

#### M. Pierre PERROMAT, Président de l'association des régions viticoles européennes :

- les espagnols de la région de Rioja souhaitent une ligne Bordeaux-Irun
- la ligne Bordeaux-Toulouse n'intéresse que Toulouse, car une jonction sera faite par Toulouse Narbonne avec les grands axes
- les viticulteurs espagnols sont favorables à la ligne Irun / Madrid / Portugal

### Réponses de M. Jean-Jacques FAUCHER :

- 1. Sur l'ordre de priorités des projets :
- L'avancement des études de Bordeaux-Toulouse a été encadré par le Comité de pilotage en 2004 (dirigé par le préfet coordonateur de Midi-Pyrénées)
- Sur Bordeaux-Espagne : les études préalables se sont achevées le 10 juillet 2005, soit 1,5 ans après les études Bordeaux Toulouse. Ceci explique l'ordre des débats publics
- Cet ordre ne préjuge pas de la priorité qui serait accordée à un projet plutôt qu'à l'autre.
- 2. Sur les financements européens : Le schéma du réseau transeuropéen des transports comprend les deux projets, mais il est confirmé que Bordeaux-Espagne figure au nombre des projets prioritaires, tandis que Bordeaux-Toulouse n'y figure pas.
- 3. Sur les impacts:
- si le projet était validé en DUP, les documents d'urbanismes seraient adaptés et mis en conformité,
- la conduite du projet et les zones concernées feraient l'objet d'une étroite concertation en amont
- les contraintes réglementaires liées à l'environnement et les zones Natura 2000 seraient intégrées.
- 4. Sur la traversée par Libourne : le raccordement Paris-Bordeaux-Toulouse par un shunt à Libourne n'est pas intégré dans le dossier support.

# M. Jérôme TROLLIET:

La rentabilité du projet ne sera bonne que s'il n'y a pas d'arrêt à Bordeaux

# **M. Jean-Jacques FAUCHER:**

Le trafic généré + le trafic reporté donnent lieu à un bilan socio-économique de la ligne. La rentabilité de ce projet est démontrée avec un arrêt à Bordeaux. La LGV Bordeaux Toulouse n'est pas qu'une guerre commerciale avec l'avion Toulouse-Paris.

#### M. Kim REGNIER, Directeur régional RFF:

Par rapport à l'urbanisme, le projet n'est pas "illégitime", mais au pire incompatible. La loi n'empêche pas d'avoir des projets.

# M. Jacques GAUTIER, Chef de centre INAO:

- Indique que RFF ne mentionne pas les AOC dans son dossier support.
- Rappelle que le législateur a donné compétence à l'INAO pour délivrer des AOC.
- L'INAO devra communiquer à RFF toutes les AOC en Gironde, Lot et Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute Garonne (Fronton).
- Les AOC sont un facteur important de l'économie girondine. Aussi, l'INAO souhaite être associé, comme pour les TGV Est et PACA, et être un acteur et partenaire constructif.

# M. Jean-Jacques FAUCHER:

Précise que RFF a travaillé étroitement avec l'INAO et l'INRA en PACA sur l'analyse de l'effet de la modification du niveau des nappes, due à la LGV, sur les vignes.

# **M. Philippe MATHIS:**

Propose un cahier d'acteur à l'INAO.

#### M. Olivier BERNARD, Président des Crus Classés de Graves:

"Je crois que c'est une grande chance que Paris-Toulouse passe par Bordeaux. Bordeaux-Toulouse ouvre une voie vers le sud de la France. Mais il est impensable que nous n'ayons pas les deux tracés sur un même plan. C'est invraisemblable. Si nous avions les deux tracés, on verrait que les trois options de passage sont déphasées. Pourquoi la CPDP ne gère que Bordeaux-Toulouse?"

# M. Philippe MATHIS:

Une mission nous a été confiée par la CNDP. Nous pouvons parfaitement enregistrer les préoccupations portant sur la ligne LGV Bordeaux-Espagne, mais n'avons pas pour tâche d'organiser ce débat qui sera bientôt confié à une autre CPDP.

# M. Francis FOUQUET, Président d'honneur du CIVB:

" Il faut se rendre à l'évidence, nous aurons Bordeaux-Toulouse. Ce que nous souhaitons, c'est que le projet puisse passer dans la forêt, car cela présente moins de dégâts économiques. Il faut que les deux projets aient un départ commun."

#### M. Etienne DUPIN, maire de Landiras, viticulteur :

Remercie le Président du Syndicat viticole des graves d'avoir organisé cette réunion. Souhaite apporter deux éléments :

- La concurrence avion-train est la résultante des prix du marché. Avec un baril à 80 USD, plus personne ne prendra l'avion. Or le prix du pétrole ne baissera pas avec la demande chinoise ou indienne.
- Les graves représentent une AOC mondialement respectée. Cela ne doit pas devenir une zone à granulats pour projets pharaoniques.

#### M. Pierre BRAUD:

" Nous ne voulons pas de passage de la LGV. Quel est l'intérêt de cette ligne? Il n'y aura pas de report de trafic significatif. Je refuse en tant que contribuable de payer cette infrastructure."

# M. Jean-Jacques FAUCHER:

"Dans le monde des transports, il y a un principe, c'est celui du libre choix de l'usager. Sur la base de l'offre LGV, les calculs de report de trafic sont vérifiés. Bordeaux-Toulouse en 1 heure, c'est un saut très important. Nous avons constaté qu'entre Lyon et Marseille, le report de trafic a largement augmenté".

#### M. Kim REGNIER:

"En ce qui concerne le prix du pétrole, les études ont été faites sur la base d'un baril à 35 USD. Si le baril devait rester à 80 USD, les gens iraient peut-être sur le train par nécessité, mais l'infrastructure existante ne suffirait pas".

M. André LURTON, viticulteur, maire, Président fondateur de l'AOC Pessac-Leognan : "Ce qui est à étudier, c'est Bordeaux-Irun. Lorsque cela sera réalisé, on fera une belle bretelle vers Toulouse. Passer par les vignobles, c'est un risque de bataille rangée avec les AOC. Les syndicats viticoles doivent se mobiliser".

# M. Philippe MATHIS:

Insiste sur la possibilité qui est offerte dans le cadre du débat public de réaliser des cahiers d'acteurs.

#### M. Benoît LABUZAN, viticulteur à Labrède :

"La densité entre Bordeaux et Langon a fortement augmenté depuis vingt ans. On met beaucoup plus de temps pour aller à Bordeaux. Ce projet LGV passe par une zone trop densément peuplée. Ce n'est pas raisonnable. Il serait plus judicieux de passer par une zone moins dense."

# Dominique PATRAIN, viticultrice en rive droite:

Remercie le syndicat de cette initiative de réunion, et exprime son étonnement que l'on ait pensé à ce tracé par les vignobles.

#### **Un intervenant:**

"Bordeaux-Irun est une priorité, et c'est un avis unanime. Le projet LGV Bordeaux Toulouse doit être un projet clairement raccroché à cette voie. Pourquoi ne pas soumettre ces deux points au vote à main levée dans la salle ? Que ceux qui sont d'accord avec cela lèvent la main !" [Toutes les mains se lèvent sauf une]

#### M. Jean-Claude SABIN:

La séance n'est pas filmée et ce vote ne peut être enregistré comme une contribution. Le syndicat doit rédiger ses idées essentielles, délibérer et nous faire parvenir ce document officiel.

**M. Laurent COURAUD**, Chef du service foncier de la Chambre d'agriculture de Gironde: "Puisque le CIADT a interrompu le débat sur le contournement de Bordeaux, pourquoi ne pas suspendre ce débat et attendre les conclusions du débat Bordeaux-Irun?"

### M. Philippe MATHIS:

Nous pouvons enregistrer une demande consistant à ce que le maître d'ouvrage puisse surseoir à statuer sur sa décision de poursuivre ou non le projet. Mais nous Commission particulière n'avons pas compétence pour interrompre un débat prononcé par la Commission nationale".

M. Stéphane DEFRESNE, Président du syndicat viticole de l'entre deux mers : La communauté du monde viticole est opposée au projet dans sa traversée des vignes.

#### M. Xavier PERROMAT, Président du Conseil des Vins de Graves :

"Ce projet est un projet toulousain, et non bordelais. On demande aux bordelais qu'est-ce qui est le moins aliénant par rapport aux tracés. L'arc atlantique est plus judicieux. Il est donc plus intéressant de "shunter" avec cette ligne".

# M. André de la BRETESCHE, Directeur du Syndicat viticole des Bordeaux et Bordeaux Supérieurs :

"Bien que n'étant pas directement situés sur l'emprise du projet, nous sommes concernés. Notre syndicat comprend 6500 adhérents, et nous serons fermement opposés au projet. Une délibération sera prise".

#### Mme Sandrine MURCIA, service juridique de l'INAO:

Demande à ce qu'une documentation sur des dossiers similaires soit communiquée.

#### M. Yann LE GOASTER, Directeur de la Fédération des grands vins de Bordeaux :

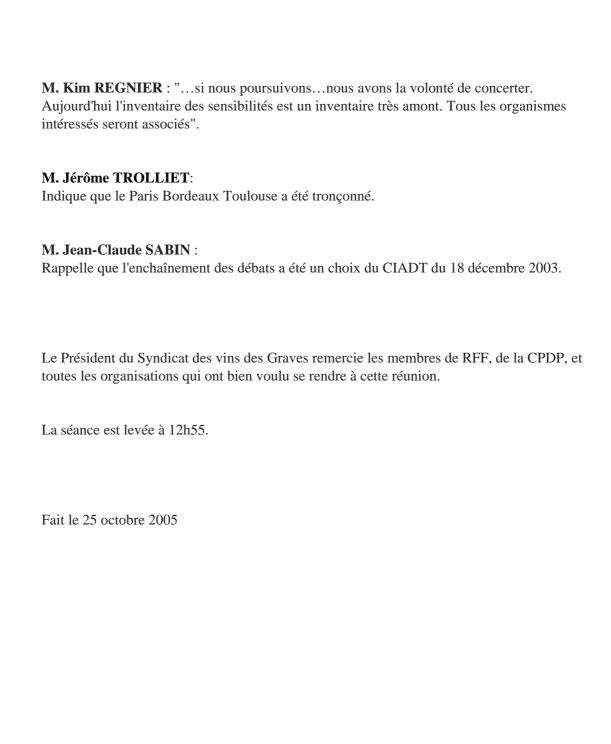
- "- Nous sommes tous d'accord pour demander que le projet associe Bordeaux-Irun pour éviter de passer dans la vigne. Mais nous avons une crainte aussi de ce que la Bordeaux-Irun passe aussi dans les Graves. Un débat en cache un autre.
- Nous avons une crainte en ce qui concerne l'utilisation des granulats
- La Fédération des grands vins de Bordeaux souhaite s'associer au débat"

#### M. Kim REGNIER:

"L'option de passage dite sud peut présenter un intérêt avec Bordeaux-frontière espagnole, c'est écrit dans le dossier.

Sur les granulats : nous n'avons pas avancé à ce stade sur la recherche de granulats. Il est trop tôt. Nous serons toutefois soumis aux schémas départementaux des carrières et ne prendrons pas d'initiatives seuls, mais avec la DRIRE, la DIREN"...[protestations dans la salle]

**Un intervenant :** "Les schémas de carrière on les connaît! Au final on se retrouve avec des trous dans nos communes!"



Les débats n'ayant pas été enregistrés, il ne s'agit pas d'un « verbatim » mais d'un compte-rendu rédigé par le Secrétaire Général de la CPDP et validé par le Président de séance.

> Le Président de la CPDP Henri DEMANGE